

Fiche individuelle de ré-inscription à *L'Arpège* – 2017-18

Mise à jour : 05/2017

La fiche de réinscription se trouve à la suite de ce texte, que nous vous recommandons de lire très attentivement.

Réinscriptions des élèves pour l'année suivante.

Les élèves déjà inscrits sont prioritaires pour l'année suivante, pour autant que leur dossier d'inscription complet ait été **reçu au plus tard le 3 Juillet 2017**. **Attention, cette date est FERME ET DEFINITIVE ET IL N'Y AURA AUCUNE EXCEPTION. Toute personne ne se réinscrivant pas avant cette date perdra sa priorité et devra s'inscrire en septembre, pour autant qu'il reste de la place.**

Vous devez pour autant que faire se peut vous mettre d'accord avec votre professeur dès maintenant pour un créneau horaire. Le bureau de L'Arpège n'intervient pas dans ce processus. Attention, le créneau horaire de l'année précédente n'est en aucun cas garanti! Mettez-vous d'accord avec votre professeur le plus tôt possible.

Même s'il est préférable de fixer un créneau horaire dès maintenant, **ré-inscrivez-vous-même si vous n'êtes pas certain de vos disponibilités pour l'année prochaine**. Au cas où (exemple: scolaires) il s'avère en septembre que vous n'avez pas pu trouver un créneau adéquat, vous serez naturellement remboursé. Encore une fois, si nous n'avons pas reçu votre dossier au **3 Juillet**, vous perdrez votre place.

Cette période n'est destinée qu'aux réinscriptions.

Si un membre de votre famille veut s'inscrire pour la première fois, il devra le faire **SEPARÉMENT** de cette réinscription en se rendant à la journée d'inscription du **2 septembre 2017**

De la même manière, vous ne pouvez pas prendre la place d'une personne inscrite qui arrête, même de votre famille, lors des réinscriptions. Une règle pour tous !

Si vous savez que vous ne vous réinscrivez pas à L'Arpège, merci de nous en tenir informés par mail à

renseignements ** symbole ** arpege27.fr

en mettant votre nom et « pas de réinscription » dans le champ sujet du mail, ceci nous facilitera le suivi.

Fiche individuelle de ré-inscription à l'Arpège – 2017-18

Constitution du dossier

Cette fiche remplie (une par élève) 1, 3 ou 10 chèques selon la périodicité de paiement choisie

Justificatif de domicile si adresse sur chèque n'est pas une commune de la CAPE

Envoyer les dossiers COMPLETS à... Si votre nom commence par les lettres

• **A à J** : Mme Gaït Genouël, 3 Clairières de la Fortelle, 27120 Houlbec Cocherel 02 32 36 61 56
inscriptions01 ** symbole ** arpege27.fr

• **K à Z** : Mme Clarisse Préaux 3 rue des vergers 27120 Boncourt 06 88 83 78 07
inscriptions02 ** symbole ** arpege27.fr

(merci de ne téléphoner qu'en dernier recours, et après avoir vérifié que la réponse à votre question ne se trouve pas sur le site web de l'Arpège)

Elève (Corrigez les informations ci-dessous si besoin - remplir en majuscules)

N° Adhérent	Prénom	Nom	Né le
-------------	--------	-----	-------

Adresse	CP	Ville
---------	----	-------

Corrigez :

Tel fixe	Portable	Mail	Mail 2
----------	----------	------	--------

Corrigez :

Il est extrêmement souhaitable de nous communiquer une adresse email valide et suivie. Nous ne la communiquerons à personne et n'envoyons que quelques mails liés au fonctionnement de l'Arpège (ex fiche de réinscription) ou à des événements musicaux organisés ou soutenus par l'Arpège.

Réinscription pour l'année à venir

Je me réinscris en cours de	avec le Professeur	Jour :
-----------------------------	--------------------	--------

Non, je veux changer de cours/professeur/jour :

J'ai déjà convenu du créneau horaire suivant avec le professeur :

Je m'inscris aussi en Eveil Musical (Oui Non), en Formation Musicale (solfège) (Oui Non)

Vous devez indiquer un cours, mais vous pouvez vous réinscrire sans connaître encore le jour et l'heure souhaitée ou possible. L'Arpège n'intervient pas dans la détermination de l'horaire, dont vous devrez convenir avec le professeur et le communiquer à l'Arpège dans les meilleurs délais.

Vos engagements

<ul style="list-style-type: none"> Je dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile (Condition indispensable : L'arpège n'assure ni vous ni vos biens lors de l'exercice de vos activités musicales) J'ai lu et accepté le règlement intérieur de l'Arpège (condition indispensable) – (disponible sur http://www.arpege27.fr) Je comprends que toute photocopie de partition utilisée en cours doit porter un timbre SEAM (fourni par l'Arpège) 	Signature :
---	-------------

- Ces chiffres incluent le montant de l'inscription de 39 euros (ex : cours d'instrument seul : inscription 39 euros, cours 303 total 342)
- Chèques à l'ordre de l'Arpège – les chèques sont encaissés aux environs du 25 du mois
- Merci, en cas de paiement fractionné, de nous faire tous les chèques à la valeur indiquée
- Valeurs entre parenthèse (xxx) = tarif hors CAPE
- Si l'adresse sur le chèque n'est pas une commune de la CAPE, joindre un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif CAPE

Fréquence de paiement	Montant des chèques selon fréquence de paiement		
	1 fois	3 fois	10 fois
Cours			
Eveil musical	114	38	11.40
Formation (=solfège) seule	162	54	16.20
Cours individuel Instrument seul	342 (693)	114 (231)	34.20 (69.30)
Instrument + formation	399 (768)	133 (256)	39.90 (76.80)
Djembé	204	68	20.40

Si chèques pour plusieurs élèves à la fois, merci de nous indiquer les noms et prénoms des autres élèves.

Fiche individuelle de ré-inscription à *L'Arpège* – 2017-18